

REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE
COMMUNE DE SAINT-REMY-DE-MAURIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Département de la Savoie
Arrondissement de Saint Jean de Maurienne
Canton de St Jean de Maurienne

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 12
Nombre de Présents : 9
Nombre de Votants : 11
Date de la convocation : 26 JUILLET 2023
Date de l'affichage : 26 JUILLET 2023

Envoyé en préfecture le 01/08/2023

Reçu en préfecture le 01/08/2023

Publié le 01/08/2023

ID : 073-217302785-20230731-2023_43-DE



Votes pour : 11
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Séance ordinaire du TRENTE ET UN JUILLET DEUX MILLE VINGT-TROIS

L'an Deux Mil Vingt-Trois, le trente et un juillet à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de St Rémy de Maurienne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MONDET Bertrand, Maire.

Présents : Mmes CORVAL Corinne, NEYROUD Aurélie, RANCUREL Marie-France et Mrs BALANSARD François, MARTINATO Jean-Marc, MONDET Bertrand, PERREAU Sébastien, ROCHETTE Christian et ROL Yves

Absents : Mme BORONAT Virginie procuration à Mme CORVAL Corinne
 Mme CORTESE Marie-Andrée procuration à M. BALANSARD François
 M. PELLISSIER Mathieu

Mme CORVAL Corinne a été désignée secrétaire.

**OBJET : SUPPRESSION – CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT TERRITORIAL SPECIALISE
1^{ère} CLASSE DES ECOLES MATERNELLES A TEMPS NON-COMPLET**

Considérant que les modifications de temps de travail < 10% relèvent de la décision du Conseil Municipal et ne sont pas soumises à avis du Comité Social Territorial,

Vu la demande de prise en charge de l'accompagnement du transport scolaire de Mme CHAUDET Sandra,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VOTE la suppression d'un emploi d'agent territorial spécialisé 1^{ère} classe des écoles maternelles à 32,20 heures hebdomadaires annualisées (en dixième) et la création d'un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles à 33,25 heures hebdomadaires annualisées (en dixième).
- AUTORISE M. le Maire à établir et signer l'arrêté correspondant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme

M. Bertrand MONDET,
Maire

